



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023 À 18H30.

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil a lieu le **lundi 4 décembre 2023, à 18h30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La présente séance ordinaire du Conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur la chaîne YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au [www.ormstown.ca](http://www.ormstown.ca), ou en différé selon la disponibilité des gens.

### SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

#### Présences:

**Mairesse** : Christine McAleer  
**Conseiller 1** : Thomas Vandor  
**Conseiller 2** : Jacques Guilbault  
**Conseiller 3** :  
**Conseiller 4** :  
**Conseillère 5** : vacant  
**Conseiller 6** : Shane Beauchamp

#### Absences:

Stephen Ovans  
Éric Bourdeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer; le Directeur général, M. Alain Fournier est également présent.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque nous avons quorum, la séance est déclarée ouverte par la mairesse, Mme Christine McAleer, à 18h32.

23-12-361

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour présenté ci-dessous avec l'ajout des sujets suivants au point 13. Varia, soit :

- 13.1 La séance extraordinaire du budget ;
- 13.2 la campagne de sensibilisation du frein moteur ;
- 13.3 l'horaire du temps des fêtes pour l'Hôtel de Ville ;
- 13.4 la localisation de l'afficheur de vitesse
- 13.5 le rôle d'évaluation.

### ORDRE DU JOUR

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023.

#### 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

- 4.1 Approbation des opérations financières;
- 4.2 Libération de la réserve de l'affectation pour le camion incendie;
- 4.3 Augmentation salariale pour l'année 2024;
- 4.4 Renouvellement de l'entente de service pour le photocopieur.

#### 5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 8-2024 établissant le traitement des élus municipaux.

#### 6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Nomination d'un nouveau membre au comité de démolition;
- 6.2 Nomination d'un représentant à l'Office d'Habitation du Haut-St-Laurent.

#### 7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Dépôt et approbation du rapport sur la stratégie d'économie de l'eau potable;
- 7.2 Mandat à la Firme GIC pour l'inspection des bâtiments municipaux;
- 7.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de deux camionnettes;
- 7.4 Autorisation de vendre les véhicules Dodge RAM 2011 et GMC Sierra 2010.

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Soirée reconnaissance pour les bénévoles du Service de Sécurité Incendie;
- 8.2 Remboursement du kilométrage et autorisation d'un per diem lors d'une intervention des bénévoles du Service de Sécurité Incendie.

## 9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Permis émis au mois de novembre 2023;
- 9.2 Nomination au Comité Consultatif d'Urbanisme;
- 9.3 Demande d'autorisation de remblais à la CPTAQ – Lot 5 806 075.

## 10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Bibliothèque

## 11. COMMUNICATIONS

## 12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

## 13. VARIA

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

---

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-12-362

### 3.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 novembre 2023.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 novembre 2023 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

---

## 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

23-12-363

### 4.1 Approbation des opérations financières.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, chacun des membres du Conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions

**D'APPROUVER** la liste des opérations financières en date du 4 décembre 2023, jointe au présent procès-verbal à l'**annexe A**, pour un montant total de 926 034,65\$.

ADOPTÉE

23-12-364

### 4.2 Libération de la réserve de l'affectation pour le camion incendie.

**ATTENDU** la résolution no. 22-12-432 adoptée à l'unanimité lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 par laquelle un montant de 133 264,93\$ a été affecté à un fonds réservé pour l'achat du camion d'incendie;

**ATTENDU QUE** lors de la séance du 6 novembre 2023, le Conseil a octroyé le financement du camion incendie en crédit-bail sur une période de sept (7) ans à REXCAP, agent/courtier de la Banque Royale du Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**DE LIBÉRER** la réserve de l'affectation pour l'achat du camion incendie au montant de 133 264,93\$ et affecter cette somme aux excédents non affectés.

ADOPTÉE

**23-12-365 4.3 Augmentation salariale des employés de la Municipalité pour l'année 2024.**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**D'AUTORISER** à compter du premier janvier 2024 une augmentation salariale de 4% à tous les employés de la Municipalité; cette augmentation étant basée sur l'indice des prix à la consommation en date du 31 octobre 2023 publié par Statistique Canada pour la province de Québec.

**ADOPTÉE**

---

**23-12-366 4.4 Renouvellement de l'entente de service pour le photocopieur.**

**ATTENDU QUE** le contrat de location du photocopieur est venu à échéance le 5 janvier 2022;

**ATTENDU QU'**une nouvelle offre de services a été reçue de la firme Servicofax pour la location d'un photocopieur Konica Minolta BIZHUB C450i;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**D'AUTORISER** la location d'un photocopieur Konica Minolta BIZHUB C450i pour une période de 60 mois à 179,15\$, plus taxes applicables, avec option d'achat de 100\$ à la fin du bail.

**QUE** le coût par copie noire est de 0,0091\$ et les copies couleurs est de 0,07\$ incluant pièces, main-d'œuvre et encre.

**ADOPTÉE**

---

**5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**23-12-367 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 8-2024 établissant le traitement des élus municipaux.**

**Avis de motion** est donné par le conseiller **Shane Beauchamp** à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement no. 8-2024 établissant le traitement des élus.

Le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement. Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

**ADOPTÉE**

---

**6. CONSEIL MUNICIPAL**

**23-12-368 6.1 Nomination d'un nouveau membre au comité de démolition.**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 145-2023 relatif à la démolition d'immeubles a été adopté par le Conseil lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 ;

**ATTENDU QU'**à l'article 3.1 dudit règlement il est stipulé qu'un comité doit être formé et composé de trois (3) membres du Conseil, désignés par résolution ;

**ATTENDU QU'**un siège est devenu vacant au comité de démolition ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**DE NOMMER** le conseiller **Éric Bourdeau** à titre de membre du comité de démolition.

**ADOPTÉE**

---

23-12-369

## 6.2 Nomination d'un représentant - Office d'Habitation du Haut-St-Laurent.

**ATTENDU QUE** le mandat de la conseillère municipale au siège #5, Mme Kimberley Barrington, a pris fin le 30 octobre 2023, date de sa démission;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Ormstown désire nommer un substitut pour siéger au comité d'administration de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**DE DÉSIGNER** le conseiller Stephen Ovans comme substitut au conseiller Éric Bourdeau afin de siéger au conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Haut-Saint-Laurent jusqu'au 31 octobre 2025.

**ADOPTÉE**

---

## 7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

23-12-370

### 7.1 Dépôt et approbation du rapport sur la stratégie d'économie de l'eau potable.

**ATTENDU QUE** la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) pour l'horizon 2019-2025 s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable;

**ATTENDU QU'**elle vise à doter les municipalités des outils nécessaires leur permettant de poser un diagnostic clair et précis sur l'utilisation de l'eau dans chaque territoire par rapport aux normes reconnues;

**ATTENDU QUE** les données recueillies dans le Bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable (Bilan) sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur l'usage de l'eau potable au Québec, et qu'il dresse l'état de la situation et le portrait des actions progressives à mettre en place dans le contexte de la SQEEP;

**ATTENDU QUE** le Bilan est complété annuellement par la municipalité et qu'il doit être transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**DE PRENDRE** acte du dépôt du rapport sur la Stratégie de l'économie d'eau potable et d'approuver le dit rapport.

**ADOPTÉE**

23-12-371

### 7.2 Mandat à la Firme GIC pour l'inspection des bâtiments municipaux.

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la Firme GIC, en date du 16 novembre 2023 pour la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, au montant de 6 500\$ plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**DE MANDATER** la Firme GIC afin de procéder à l'inspection des onze (11) immeubles appartenant à la Municipalité d'Ormstown et de vérifier s'il y a présence de flocages ou calorifuges incluant la rédaction d'un rapport pour un montant de 6 500\$, plus les taxes applicables; ce conformément au *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* quant aux obligations des employeurs.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste comptable 02-130-00-490.

**ADOPTÉE**

**23-12-372 7.3 Autorisation d'achat de deux camionnettes.**

**ATTENDU QUE** les camionnettes #13 GMC Sierra 2010 et #22 Dodge RAM 2011 ont été mises au rancart en raison de leur usure;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit remplacer ces deux (2) véhicules utilisés au service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**D'AUTORISER** l'administration à procéder à l'achat de deux (2) camionnettes pour le service des travaux publics afin de remplacer les véhicules #13 et #22.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste comptable 23-040-00-724.

**ADOPTÉE**

---

**23-12-373 7.4 Autorisation de vendre les véhicules Dodge RAM 2011 et GMC Sierra 2010.**

**ATTENDU QUE** le véhicule #13 GMC Sierra 2010 et #22 Dodge RAM 2011 ont été mis au rancart en raison de leur usure;

**ATTENDU QUE** trois (3) offres d'achat ont été reçues pour chacun des véhicules, soit :

Magnet au montant de 650\$ pour chacun des véhicules;  
Jodoin au montant de 625\$ pour le véhicule #22 et 500\$ pour le véhicule #13;  
DP Métal au montant de 550\$ pour chacun des véhicules.

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**QUE** le véhicule #13, GMC Sierra 2010 et le véhicule #22 Dodge RAM 2011, soient vendus au plus offrant; soit Magnet pour un montant de 650\$ chaque véhicule et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans le but de conclure la vente, au nom et pour le compte de la Municipalité.

**QUE** ce revenu soit imputé au poste comptable 01-271-00-000.

**ADOPTÉ**

E

---

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**23-12-374 8.1 Soirée reconnaissance pour les bénévoles du Service de Sécurité Incendie.**

**ATTENDU QU'**une soirée reconnaissance aura lieu le 6 janvier prochain pour les bénévoles du Service de Sécurité Incendie de la Municipalité d'Ormstown;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**D'ACCORDER** un montant de 4 100\$ au Service de Sécurité Incendie pour la préparation et la tenue de la soirée reconnaissance du 6 janvier 2024.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste comptable 02-130-00-340.

**ADOPTÉE**

---

**23-12-375 8.2 Remboursement du kilométrage et autorisation d'un per diem lors d'une intervention des bénévoles du Service de Sécurité Incendie.**

**ATTENDU QUE** lors d'une intervention les bénévoles du Service de Sécurité Incendie utilisent leur véhicule personnel;

**ATTENDU QUE** les interventions des bénévoles peuvent durer plusieurs heures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**QUE** la Municipalité d'Ormstown accorde une allocation kilométrique aux bénévoles du Service de Sécurité Incendie pour l'utilisation de leur véhicule personnel lors d'intervention et que ce montant est calculé selon le tarif payé par l'Agence de revenu du Canada (ARC) soit 0,68\$ du km parcouru;

**QUE** la Municipalité accorde également un per diem de 25\$ pour chacun des bénévoles, lors d'une intervention.

**QUE** ces dépenses soient imputées aux postes comptables 02-220-00-312 et 02-220-00-310.

**ADOPTÉE**

---

## **9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **9.1 Liste des permis émis – novembre 2023.**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de novembre 2023.

23-12-376

### **9.2 Nomination au Comité Consultatif d'Urbanisme**

**CONSIDÉRANT** les deux avis publics du 16 octobre 2023 et du 2 novembre 2023 sollicitant les résidents à soumettre leur candidature afin de combler deux (2) postes de membres résidents au Comité consultatif d'urbanisme suivant le règlement numéro 20-2006.

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shayne Beauchamp**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

**DE NOMMER M. Francis Brissette et M. Michael Bachant-Dubois** ci-après désignés à titre de membres résidents du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une période de deux (2) ans.

**QU'**en vertu du projet de Loi 16, les membres faisant partie du Comité Consultatif d'Urbanisme seront dans l'obligation de suivre une formation au cours de l'année 2024, dès que cette dernière sera disponible.

**ADOPTÉE**

23-12-377

### **9.3 Demande d'autorisation de remblais à la CPTAQ – Lot 5 806 075.**

**ATTENDU** la demande d'autorisation n° 2023-11-0001 adressée par le propriétaire à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'importer des sols de la classe A (remblais) sur le lot 5 806 075 sur une superficie de 3,576ha;

**ATTENDU QUE** le demandeur désire convertir un pâturage naturel de 3,576ha en champ cultivable;

**ATTENDU QUE** l'épaisseur des sols seraient de 5 pieds;

**ATTENDU QUE** les travaux seraient supervisés par un agronome;

**ATTENDU QU'**afin d'assurer la valorisation adéquate et agricole du site, la procédure est décrite dans l'annexe de la demande;

**ATTENDU QU'**il n'y a aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole;

**ATTENDU QUE** pour présenter une telle demande à la CPTAQ, le Conseil doit se prononcer sur celle-ci, par voie de résolution;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme au règlement d'urbanisme applicable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**,  
**APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**,  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

**D'APPUYER** la demande 2023-11-0001 afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation de remblais sur le lot 5 806 075 tel que démontré sur le plan et description en annexe à la demande.

**ADOPTÉE**

---

## 10. LOISIRS ET CULTURE

### 10.1 Bibliothèque

- L'exposition de Mme Jacynthe Otis se continue jusqu'au 16 décembre;
- 12 nouveaux jeux de société pour les jeunes seront disponibles pour les vacances de Noël.

Les usagers peuvent toujours suivre la page Facebook de la bibliothèque pour s'informer des activités dernière minute.

---

## 11. COMMUNICATION

Aucun sujet.

---

## 12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

Aucun sujet.

---

## 13. VARIA

La Mairesse fait mention des éléments d'information suivants :

- Un avis public sera publié le 5 décembre afin d'annoncer la tenue de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2024 qui aura lieu le 14 décembre 2023 à 18h30 à l'Hôtel de ville ;
- Aux quatre (4) portes d'entrée de la Municipalité, des panneaux de signalisation ont été installés, en collaboration avec le ministère des Transport, concernant une campagne de sensibilisation demandant aux camionneurs de réduire l'utilisation du frein moteur ;
- L'afficheur de vitesse a été relocalisé dans la direction nord sur la rue Bridge pour sensibiliser les automobilistes à maintenir la vitesse permise à 30km/h étant une zone scolaire ;
- Pour cette année, les bureaux de l'Hôtel de ville seront fermés pour la période du temps des fêtes du 25 décembre au 5 janvier ;
- Le nouveau rôle d'évaluation a été déposé le 1<sup>er</sup> novembre dernier et celui-ci est disponible au bureau de la Municipalité pour tout citoyen souhaitant le consulter pour leur propriété et sera en ligne à compter du 8 janvier 2024. Toute personne désirant contester l'évaluation de leur propriété aura jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024 pour le faire.

---

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent au micro, de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées au directeur général qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du Conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Une seule question est posée et répondue.

23-12-378

---

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**  
**APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**  
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

**QUE** la séance est levée à 18h52.

**ADOPTÉE**

---

**Christine McAleer**  
Mairesse

---

**Alain Fournier, Directeur général et**  
Greffier-trésorier

**CERTIFICAT** – Je, soussigné, Alain Fournier, Directeur général et Greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.